

BIAP Recommandation 20/5 :

Bilan du Langage

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

Les membres de la commission 20 du BIAP ont réfléchi au concept d'évaluation du langage.

Ils recommandent d'analyser tout test de langage en envisageant la fonction linguistique en lien avec les différentes fonctions cognitives.

La méthodologie proposée peut être utilisée ou adaptée dans chaque système linguistique.

Elle s'adresse aux spécialistes du langage dans un but diagnostique et thérapeutique.

Tout examen de langage recouvre plusieurs fonctions : langage oral, langage écrit, calcul, facteurs instrumentaux, gnosies, praxies, attention, mémoire, catégorisation.

Chaque fonction peut être divisée en modules et sous modules. Par exemple, la fonction du langage oral peut se diviser en : phonologie, lexicale et morphosyntaxe. La phonologie peut, elle-même, se subdiviser en gnosies, articulation et co-articulation et métaphonologie.

Nous insistons particulièrement sur la pertinence de l'interaction de l'ensemble de ces modules et sous modules.

Au cours d'un bilan de langage, il faut confronter les résultats aux différents modules entre eux pour faire apparaître les liens et/ou les dissociations possibles. Ces liens existent aussi entre les fonctions.

Les multiples facettes d'un examen de langage sont appréhendées par des tâches qui font appel à des opérations mentales différentes et complexes.

Nous rappelons (CT 20/4) que, pour chaque tâche, il convient d'analyser les modalités d'entrée qui correspondent aux consignes et au matériel utilisé, les modalités de sortie et le mode de transposition (ex : dans une tâche de désignation, passer d'une consigne auditive-verbale à la réalisation motrice de cette consigne).

Cette méthodologie facilite l'accès à la compréhension des processus mis en jeu dans tout acte de langage.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Président de la commission 20 : Marie NICOLAÏ-PIRMOLIN (Belgique)

Innsbruck (Autriche), mai 2006